MINISTERE DE L'EDUCATION,DE LA
RECHERCHE ET DE LA FORMATION

Direction générale de la formation,
de la promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Direction d'administration de
l'enseignement de promotion sociale,
de l'enseignement à distance et
des allocations et prêts d'études

Service de l'enseignement
de promotion sociale

1040 BRUXELLES, LE
RUE DE LA SCIENCE, 43
02/238.86.11

12-07-1994

MONSIEUR VLAEMINCK, G.
ADMINISTRATEUR DELEGUE
CPEONS

RUE DES HALLES, 13
1000 BRUXELLES

Ref.: A.D. / 6188099 / Dossier pédagogique 50504

OBJET : DOSSIERS PEDAGOGIQUES REGIME 1

Unité de formation : FORMATION COMPLEMENTAIRE EN METHODOLOGIE DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PEDAGOGIQUE DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 982101U36C1

Etablissement : INST PROV D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE LIEGE
---------- RUE DES AUGUSTINS,30
4000 LIEGE 1

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Directeur d'Administration

F. De Laet.

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Mme Wilkin (tél:02/238.86.43)

50504-U-

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 BIS - DOSSIER PEDAGOGIQUE - UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1) :

O Communauté française — O Libre - confessionnel
X **Provincial et Communal** — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : **Institut provincial d'enseignement de promotion sociale de Liège (en abrégé : IPE ps Liège)**
adresse complète : **Rue des Augustins, 30 à 4000 Liège**
n° de matricule : **432.6.188.099**
n° de téléphone : **041/23.38.04 (041/23.55.86 après 17h. et samedis)**
.....n° de téléFAX : **041/23.08.08**

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 9821 01 U36 C1

Formation complémentaire en méthodologie de l'enseignement primaire

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de .8.. pages (1)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

O (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
degré : inférieur (1) supérieur (1)

X (1) **enseignement supérieur de type court :**
catégorie : **Pédagogique**
O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie :

6. Recommandation particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.
Repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

7. Programmes de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..3.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du(des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration

Annexe 1

FINALITES GENERALES

Conformément aux principales finalités de l'E.P.S. définies dans le Décret du 16.04.91, paru au M.B. le 25.06.91 en son article 7

1° Concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire

2° Répondre aux besoins et demandes émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels

La formation complémentaire vise à faire prendre conscience aux Régents que la pédagogie appliquée à l'école primaire doit nécessairement être adaptée à la psychologie des enfants auxquels elle s'adresse.

Elle est essentiellement différente de la pédagogie "intellectualiste" souvent à l'honneur dans le secondaire par :

- ses motivations (des intérêts immédiats et fugaces des enfants de 5/6 ans vers des intérêts plus médiants et plus stables des enfants de 11/12 ans)
- son unité (caractére global et pluridisciplinaire)
- son principe d'activité (complémentarité nécessaire des activités de manipulation et de conceptualisation)
- ses groupements d'élèves (du monologue collectif à la concertation dans un petit groupe)

Pouvoir déterminer ces différences et, surtout, être capable d'en tenir compte dans la préparation et la conduite d'une classe primaire (de la 1è à la 6è année d'études) constituent les finalités essentielles de cette formation.

FINALITES PARTICULIERES

La présente formation vise à donner aux AESI un complément méthodologique susceptible de leur faire acquérir les mêmes qualités pédagogiques que les instituteurs primaires.

(L'Arrêté Royal du 20.06.75, modifié par l'Arrêté de l'Exécutif du 03.09.91, règle les titres de capacité requis et jugés suffisants pour fonctionner dans l'enseignement fondamental subventionné, qu'il soit officiel ou libre.

Il confère aux A.E.S.I. le titre suffisant de type A pour exercer la fonction d'instituteur primaire. Ce titre donne droit aux mêmes avantages que le titre requis, notamment la même échelle barémique et la possibilité de nomination définitive.

En cas de pénurie d'instituteurs, les pouvoirs organisateurs de l'enseignement subventionné engagent parfois des AESI comme intérimaires mais hésitent souvent à leur confier des emplois vacants de longue durée et, à fortiori, à les nommer à titre définitif parce que leur formation initiale ne les a pas suffisamment armés en méthodologie de l'enseignement primaire, surtout s'il s'agit de régents en éducation physique, en arts plastiques ou en dessin et travaux manuels.)

Elle s'ouvre aussi aux porteurs du diplôme d'instituteur qui, après une longue interruption de carrière, désirent réajuster leur pratique professionnelle pour rentrer dans le circuit de l'enseignement primaire.

Annexe 2

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Etre titulaire d'un diplôme d'AESI quelle que soit la spécialité (littéraire, scientifique, langues germaniques, éducation physique, arts plastiques) ou d'un diplôme d'instituteur primaire.

Annexe 3

RECOMMANDATIONS PARTICULIERES POUR LA CONSTITUTION DES GROUPES OU DE REGROUPEMENT

Aucune remarque particulière.

Annexe 4

L'étudiant sera capable d'ajuster son approche méthodologique aux élèves de l'enseignement primaire.

Cet objectif sera atteint à travers les objectifs partiels et les notions suivantes :

PROGRAMME DES COURS

1. Méthodologie générale (80 périodes)

Techniques modernes d'apprentissage
(y compris utilisation des outils audio-visuel, multi-média et informatiques)

Théories des pédagogues qui les ont vulgarisées

- La pédagogie par objectifs
- La pédagogie par projet
- L'école active de type Freinet
- L'apprentissage est une auto-socio-construction
- L'individualisation des apprentissages
- Le travail par groupe

2. Méthodologies spéciales (120 périodes)

2.1. Langue maternelle (40 périodes)

Apprendre à conduire efficacement des activités fonctionnelles de lecture / écriture :

- mobiliser la grammaire
- enrichir le vocabulaire
- utiliser la conjugaison
- conquérir l'orthographe

2.2. Mathématique (40 périodes)

Apprendre à conduire efficacement des activités fonctionnelles portant sur la résolution de problèmes qui motivent l'étude et utilisent

- les nombres et les opérations numériques
- les grandeurs continues
- les concepts géométriques
- les opérations logiques

2.3. Activités d'éveil (40 périodes)

Apprendre à conduire efficacement des activités fonctionnelles visant à faire acquérir et à mettre en oeuvre des notions historiques (notion mère de temps), des notions scientifiques (cause), des notions géographiques (espace).

3. Psychologie génétique appliquée à l'apprentissage chez les enfants de 5/6ans à 12/13 ans (20 périodes)

Rappeler les caractéristiques psychologiques des adolescents étudiées lors de la formation initiale des AESI et reconstituer leur genèse depuis l'âge de 5/6 ans aux point de vue affectif, social et intellectuel.

En fonction de cette évolution,

- déterminer comment moduler la trilogie : assimilation, accomodation, équilibration.

- montrer l'importance des décalages horizontaux et verticaux dans l'apprentissage de différents concepts relatifs aux notions-mères (stades piagétiens)

N.B.: Ce cours théorique de 20 périodes se veut une synthèse organisée au départ des éléments psychologiques qui soutiennent les points 1 (80 périodes) et 2 (120 périodes) du programme.

4. Organisation et fonctionnement de l'enseignement fondamental (20 périodes)

Liaison maternel-primaire
cycles 5/8 et 8/12
Liaison primaire-secondaire

Programmes : Du plan d'études 1936 aux socles de compétences transversales et disciplinaires (1993).

Evaluation : formative (unités pédagogiques)
sommative (bilans périodiques - C.E.B.)

5. Utilisation pratique des outils audio-visuel, informatique, multi-médias (20 périodes)

Apprendre à préparer et à conduire efficacement des activités fonctionnelles en utilisant des équipements audio-visuels, informatiques, multimédias.

- données et banques de données
- utilisation pratique des
  - appareils
  - didacticiels
  - logiciels standards
  - logiciels multi-médias

6. Préparation, analyse et évaluation des stages (20 périodes)

Mise en évidence des points positifs ou négatifs relevés au cours des stages.

Annexe 5

FIXATION DES CAPACITES TERMINALES

En fin d'unité de formation, l'étudiant aura démontré qu'il possède le profil d'un instituteur primaire, c'est-à-dire d'un éducateur capable :

- de comprendre les caractéristiques générales de la psychologie enfantine (5/6 ans à 12/13 ans) dans 3 volets : affectif, moral et social, intellectuel
- de prendre en compte ces caractéristiques pour ajuster les situations d'apprentissage proposés aux écoliers de cette tranche d'âges
- de maîtriser les matières incluses dans les programmes d'école primaire
- de transposer didactiquement ces matières dans le cadre d'un enseignement fonctionnel basé sur l'auto-socio construction des connaissances
- d'évaluer objectivement son action éducative et, si nécessaire, y apporter les correctifs appropriés
- de s'inclure harmonieusement et efficacement dans une équipe éducative

N.B.: le degré de maîtrise de ces capacités sera évalué par les formateurs sur la base

- des réactions lors des séances de cours
- d'interrogations échelonnées sur la formation
- des travaux écrits
- du comportement lors des stages

Le degré de maîtrise sera atteint: si l'étudiant a pris conscience de l'ensemble des capacités déterminées comme capacités terminales.

Annexe 6

PROFIL DU CHARGE DE COURS

Experts: notoriété dans la méthodologie de l'enseignement primaire

pour la méthodologie : Inspecteurs de l'enseignement primaire

ANNEXE.

Formation complémentaire en méthodologie de l'enseignement primaire.
IPEPS
Rue des Augustins,30
4000 LIEGE
matricule n° 6 188 099;
code :98 21 01U 36 C1
2e version

Annexe 5. CAPACITES TERMINALES
Quel est le degré de maîtrise que le candidat doit atteindre pour réussir?
Sont indiqués les moyens utilisés pour déceler le degré de maîtrise, mais non les critères qui permettent de juger le degré de maîtrise atteint pour la réussite.
Pour cela il convient également d'être précis, le terme suffisant n'a de sens que si on précise objectivement le contenu de suffisant,
Exemple: le candidat devra prouver qu'il a **pris conscience** de l'ensemble des capacités déterminées comme capacités terminales, ou bien l'apprenant prouvera qu'il maîtrise **x capacités** sur l'ensemble des capacités déterminées comme capacités terminales, ou bien **énumérer les capacités** indispensables à la réussite...

